**DECLARATION DU TCHAD A L’OCCASION DE L’EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL DE LA FRANCE**

**Genève, le 15 janvier 2018**

Merci, Monsieur le Président,

La délégation tchadienne félicite la France pour la présentation claire et concise de son rapport au titre de l’Examen périodique universel conformément au paragraphe 5 de la résolution 16/21 du Conseil des droits de l’homme.

Ma délégation salue la ratification par la France d’un large nombre de texte, à savoir la Convention du Conseil de l’Europe sur la prévention et la lutte contre les violations à l’égard des femmes et la violence domestique du 04 juillet 2014, le troisième protocole facultatif à la convention relative aux droits de l’enfant du 07 janvier 2016 et l’accord de Paris du 15 juin 2016.

Nous félicitons la France pour l’adoption le 09 mai 2016 d’un plan d’action interministériel contre la radicalisation et le terrorisme (PART) pour combattre le terrorisme dans ses réseaux internationaux et dans ses sanctuaires.

Le Tchad note avec satisfaction l’adoption de la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l’enfant, la loi du 07 mars 2016 relative aux droits des étrangers et le rapport initial de mise en œuvre de la Convention au Comité des droits des personnes handicapées en mai 2016.

Tout en félicitant la France pour sa coopération très fructueuse avec les mécanismes des Nations Unies en matière des droits de l’homme, le Tchad recommande à la France la ratification de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles.

Ma délégation souhaite plein succès à la France pour son examen.

Je vous remercie.